

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	41
Nombre de pouvoirs	4
Votants	45



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 036

Séance du 13 avril 2021

ANNULE ET REMPLACE

VOTE DES TAUX 2021 DES TAXES FONCIERES SUR LES PROPRIETES BATIES ET NON BATIES

L'an deux mille vingt-et-un le treize avril à 18h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 41, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames et Messieurs BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; SIMONS Benjamin; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; DELARBRE Chantal; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES : M. AUMEUNIER Gérard, suppléé par Mme DELARBRE Chantal

Ayant donné procuration : TERNAT Didier à PRIOURET Denis; BGEUF Jacques à BERTIN Valérie; PINLON Evelyne à DEBAENST Catherine; BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine;

ETAIENT ABSENTS :

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

La DDFIP a fourni à la Communauté l'état de notification des bases aux fins de vote du taux par le Conseil de Communauté.

Il est rappelé que le produit de la taxe d'habitation pour les résidences principales a été supprimé pour les collectivités. La taxe d'habitation pour les résidences secondaires ne fait pas l'objet d'un vote de taux.

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2021 sont les suivantes :

	2021	<i>Rappel 2020</i>
Taxe foncière bâti	13 255 000 €	13 574 277 €
Taxe foncière non bâti	652 900 €	648 076 €

Il est proposé de ne pas faire évoluer les taux en 2020 :

	Taux votés 2020	Taux 2021	Evolution
Taxe foncière bâti	7.67 %	7.67 %	Inchangé
Taxe foncière non bâti	7.30 %	7.30 %	Inchangé

Le produit fiscal attendu serait ainsi le suivant :

	Taux 2021	Base prévisionnelle 2021	Produit
Taxe foncière Bâti	7.67 %	13 255 000 €	1 016 648 €
Taxe foncière Non Bâti	7.30 %	652 900 €	47 662 €
			1 064 310 €

(en fonction des bases notifiées)

Les pertes de produits de TF résultant des exonérations ou réductions accordées par l'état dont la diminution de moitié des bases des établissements industriels en TFB sont compensées comme suit :

Allocations compensatrices de TF 31 654 €

Rappel du montant du produit prévisionnel 2020 des 2 taxes foncières : 1 088 875 €

Rappel du montant des allocations compensatrices 2020 de TF : 359 €

Il est important de préciser que, concernant la taxe sur le foncier bâti, l'intégration des taux (lissage) se poursuit. De sorte que les taux effectivement pratiqués pour la part intercommunale en 2021 seraient les suivants :

	TFB 2020	TFB 2021	Evolution
Communes de l'ancienne Communauté de communes Aubusson-Felletin	7.85 %	7.82 %	-0,03 %
Communes de l'ancienne Communauté de communes Plateau de Gentioux	6.31%	6.53 %	+0,22 %
CROZE, GIOUX, SAINT SULPICE LES CHAMPS	7.67 %	7.67 %	Inchangé

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- FIXE les taux de taxes foncières pour 2021 comme suit :

Taxe foncière bâti	7.67 %
Taxe foncière non bâti	7.30 %

- DIT que le lissage des taux se poursuit en 2021 tel qu'énoncé supra.

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

08 JUIN 2021

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

